



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2014

Présidence : M. Charles Gabella

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 8 avril 2014 n° 7/14 "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2013"

ouï le rapport de la commission de gestion

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'adopter

a) les comptes 2013 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 28'552'676.56 aux recettes, Fr. 28'193'460.67 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de Fr. 359'215.89;

b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 36'705'854.70;

2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2013 et lui en donner décharge;

3. de donner décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor